

## NOTICE

### International graduates and the NB Skilled Worker stream

---

Under the NB Skilled Worker stream of the New Brunswick Provincial Nominee Program (NBPNP), international graduates on a federal post-graduate work permit whose occupation falls under NOC skill-level D are not eligible to apply to the program.

However, as a temporary measure in response to the challenges posed by the continuing COVID pandemic, the Province of New Brunswick will accept applications under the NB Skilled Worker stream from international graduates working in New Brunswick in a NOC D position and who meet the following criteria :

- you meet eligibility criteria of the NB Skilled Worker stream;
- you are a graduate of a New Brunswick designated post-secondary institution; and
- you hold a federal Post-graduation work permit that was issued upon graduation from that New Brunswick institution

This measure is temporary, and applications meeting these criteria must be submitted on or before **April 30, 2021**.

## AVIS

### Les diplômés étrangers et le volet des travailleurs qualifiés du N.-B.

---

Dans le cadre du volet des travailleurs qualifiés du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick (PCNB), les diplômés étrangers titulaires d'un permis de travail fédéral post-diplôme, dont l'emploi appartient au niveau D, de la CNP ne sont pas admissibles au programme.

Toutefois, à titre de mesure temporaire en réponse aux défis posés par la pandémie persistante de la COVID, le Nouveau-Brunswick acceptera les demandes, dans le cadre du volet des travailleurs qualifiés du PCNB, des diplômés étrangers qui occupent un poste de niveau D de la CNP au Nouveau-Brunswick et qui répondent aux critères suivants :

- vous répondez au critères d'admissibilité du volet des travailleurs qualifiés du N.-B.;
- vous êtes diplômé d'un établissement d'enseignement postsecondaire désigné du Nouveau-Brunswick; et
- vous êtes titulaire d'un permis de travail fédéral post-diplôme qui a été délivré à la fin de vos études au Nouveau-Brunswick

Cette mesure est temporaire, et toute demande répondant à ces critères doit être soumise au plus tard **le 30 avril 2021**.